



2022-11

ARRÊTÉ 11/2022

Portant règlementation de la circulation dans la rue Principale, RD 411, à l'occasion du changement de canalisations d'eau potable

Le Maire de la Commune de LIGSDORF,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L.2213-5 et L.2542-1 à L.2542-2 ;

VU le Code de la Route et notamment son article R.225 ;

VU l'instruction interministérielle du 6 juin 1977 relative à la signalisation routière ;

VU la demande de la société LINGENHELD, présentée le 2 juin 2022 ;

VU l'avis favorable de la Collectivité européenne d'Alsace n°654/2022 en date du 11/07/2022

CONSIDÉRANT la sécurité à mettre en place relative à la création du réseau d'eau potable ainsi que son branchement, dont les travaux imposent la réalisation d'une tranchée.

ARRÊTE

Article 01 :

A compter du 18 juillet 2022 et jusqu'au 1^{er} septembre 2022 la circulation dans la rue Principale, RD 411, sera barrée dans les deux sens, et déviée pendant la durée des travaux, sauf aux riverains, en raison des travaux sur le réseau d'eau potable. Le stationnement sera également interdit. L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Au niveau des carrefours coté rue de Bendorf et de Ferrette, un alternat par feu sera mis en place ponctuellement.

Article 02 :

La signalisation sera effectuée conformément à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière – Livre 1 – 8^e partie – Signalisation temporaire, par l'entreprise chargée des travaux.

Article 03 :

Les usagers de la route devront se conformer strictement à la signalisation en place.

Article 04 :

Les infractions au présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément à la loi.

Article 05 :

Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera notifiée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ferrette
- Monsieur le Chef de Corps du CPI
- Monsieur le Chef du Service Routier Saint-Louis
- Entreprise LINGENHELD

Fait à LIGSDORF, le 12 juillet 2022

Le Maire,
Doris BRUGGER

